

## Questions d'importance majeure

- Choix du nom et du prénom
- Détermination de la résidence (déménagement, internat, famille d'accueil)
- Formation scolaire
- Choix professionnel
- Traitements médicaux engagés
- Nationalité

Lorsque les deux parents exercent le droit de garde conjointement, en cas de décès d'un des deux parents, le parent survivant se verra alors attribuer l'exercice du droit de garde exclusif. Ceci ne requiert aucune décision juridictionnelle. En cas de décès du parent exerçant seul le droit de garde, le tribunal de la famille devra alors décider de l'attribution du droit de garde.

## Un personnel compétent, expert et fiable est à votre écoute :

Service spécialisé d'allocations parentales (service enfance et jeunesse) du district de Potsdam-Mittelmark.

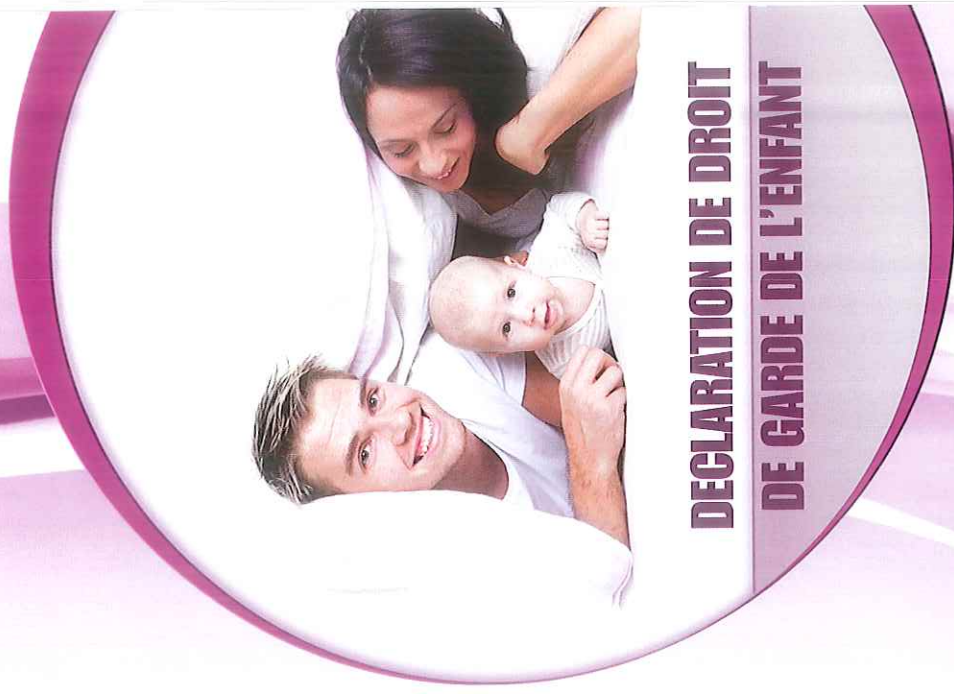
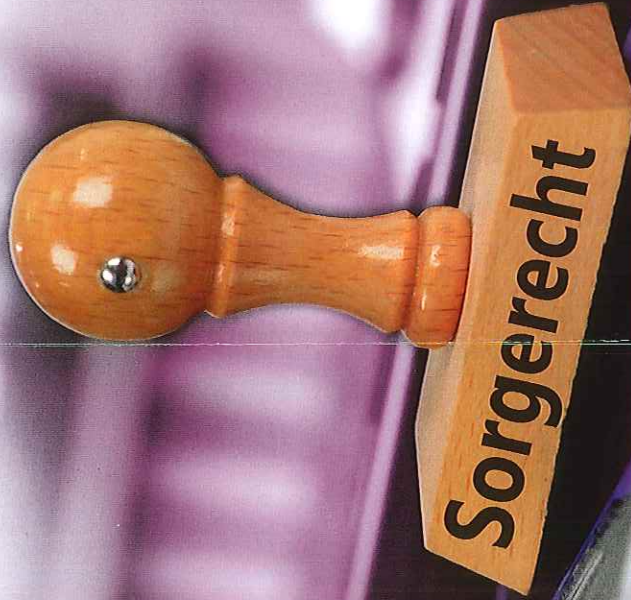
### Coordonnées postales :

Landkreis Potsdam-Mittelmark  
FD Finanzhilfen für Familien  
Niemöllerstraße 1 • 14806 Bad Belzig

### Horaires d'ouverture

Mardi de 09h00 à 12h00  
et de 13h00 à 18h00  
Lundi, jeudi et vendredi sur rendez-vous - Fermé le mercredi

Plus d'informations sur le site Internet du district de Potsdam-Mittelmark.  
[www.potsdam-mittelmark.de](http://www.potsdam-mittelmark.de)



## DECLARATION DE DROIT DE GARDE DE L'ENFANT

PM

Landkreis  
Potsdam-Mittelmark

## Informations sur la déclaration de droit de garde par les parents de l'enfant

Conformément à l'article § 1592 BGB, la mère exerce tout d'abord seule le droit de garde tant qu'elle n'est pas mariée au père de l'enfant.

Depuis le 01/07/1998 cependant, un nouveau droit de la famille et de la filiation est en application. En vertu de cette nouvelle loi, les parents même non mariés, peuvent exercer conjointement le droit de garde de leur / leurs enfant(s).

Pour l'exercice du droit de garde commun par les deux parents, il est nécessaire d'effectuer une déclaration de droit de garde par les parents de l'enfant. Celle-ci doit être remise en main propre par les deux parents sous forme d'un acte officiel. L'acte de droit de garde conjoint peut également être déposé avant la naissance de l'enfant. Ceci nécessite au préalable une reconnaissance de paternité en bonne et due forme.

L'acte de droit de garde par les parents de l'enfant peut être remis à une personne compétente du service de l'enfance et de la jeunesse ou à un notaire. Le service de l'enfance et de la jeunesse du district de Potsdam-Mittelmark ne perçoit aucune taxe pour l'établissement dudit acte.

Lorsque la déclaration de droit de garde par les parents de l'enfant n'est remise que de la main d'un des deux parents, celle-ci ne devient valable que lorsque l'autre parent remet également à son tour une déclaration de droit de garde.

### Conditions requises pour l'enregistrement de la déclaration de droit de garde par les parents de l'enfant

- Les parents ne sont pas mariés ensemble
- La mère exerce seule le droit de garde

- La paternité a été reconnue comme valable sur le plan juridique
- La nationalité des parents est sans incidence pour l'exercice conjoint du droit de garde par les parents de l'enfant.

En cas de mariage des parents après la naissance de l'enfant, la déclaration de droit de garde est alors superflue étant donné que la garde découle immédiatement du régime du mariage.

Si la déclaration de droit de garde a été réalisée, toute modification n'est possible uniquement qu'après demande de transmission de l'exercice du droit de garde à un seul parent auprès d'un tribunal de la famille compétent

### Exercice du droit de garde

Les parents ayant le droit de garde doivent veiller au bien de l'enfant sous leur propre responsabilité et d'un commun accord. En cas de désaccords, les parents doivent tenter de s'entendre. Dans le cas où les parents exerçant conjointement le droit de garde, ne peuvent pas s'entendre sur une décision présentant une importance majeure pour l'enfant, le tribunal pour la famille pourra alors, sur la demande d'un des deux parents, transmettre la décision au père ou à la mère

### Pouvoir de décision en cas de droit de garde conjoint de parents séparés de corps

Si les parents exerçant conjointement le droit de garde vivent séparés de corps, toute décision présentant une importance majeure pour l'enfant, requiert leur accord mutuel.

Le parent ayant la garde de l'enfant, suite au consentement de l'autre parent ou en raison d'une décision juridictionnelle, est autorisé à décider seul des affaires se rapportant à la vie quotidienne.

